



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1759 et 1761**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n^o 1759 intitulé :

**Règlement remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre
n^o 1567 (RMH 460)**

QUE le Règlement n^o 1761 intitulé :

Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 4 septembre 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce sixième (6^e) jour du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca